

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Débat d'orientation budgétaire
Délibération n° CA-2022-08

Date de convocation : 06 octobre 2021

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

BARENGO-FERRIER Martine, DUQUESNE Céline, GRANDBOUCHE Thierry, PIAZZA Cyril,
SALOMONE Anthony, TRABAUD Dominique

Suppléants Présents :

BENASSAYAG Marie, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, LELLOUCHE Vanessa,
MALFATTO Marc

Secrétaire de séance : Florence Rosa

Le quorum étant atteint :

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.5511-1 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale n°2 du 13 novembre 2020 relative à la constitution de l'Agence ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 janvier 2021 approuvant une convention pluriannuelle de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale est un établissement public créé entre le département, des communes et des établissements publics intercommunaux ;

Considérant que les établissements publics des communes de plus de 3500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire ; que l'Agence d'ingénierie départementale est notamment composée par des communes de plus de 3500 habitants, un EPCI et le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du CGCT un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ; que ce rapport doit également porter sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, les dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Considérant que les statuts de l'Agence prévoient que le Conseil d'administration délibère sur les

Conseil d'administration
20 octobre 2022

questions relatives au budget ; que le Conseil d'administration devra procéder au débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport qui lui a été transmis ;

Vu le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire figurant en annexe ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver le rapport du débat d'orientation budgétaire tel que figurant en annexe de la présente délibération ;
- 2) De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;
- 3) D'autoriser le président à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 11

Voix pour : 11

Nice, le 20 octobre 2022

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes



Charles Ange GINESY